

SERVICES

URGENCES

OLORON

Gendarmerie → 05.59.39.04.17.
Centre hospitalier → 05.59.88.30.30.

ORTHEZ

Gendarmerie → 05.59.67.27.00.
Centre hospitalier → 05.59.69.70.70.
Clinique Labat → 05.59.69.80.80.

PAU

S.A.M.U. → Tél. 15
Police et gendarmerie → Tél. 17
Sapeurs-pompiers → Tél. 18
« SOS Médecins » → Tél : 05.59.62.44.44.
Centre anti-poisons → Tél : 05.56.96.40.80.
jour et nuit.
Cardiologie - Clinique cardiologique
d'Aressy → Tél : 05.59.82.26.00, 24 h/24.
Centre hospitalier de Pau → 05.59.92.48.48
Polyclinique Marzet, Urgences médico-
chirurgicales → Tél : 05.59.92.56.96.
Centre hospitalier → Tél : 05.59.92.48.48.
Centre hospitalier des Pyrénées (ancien
CHS) → Tél : 05.59.80.90.90.
Urgences psychiatriques →
05.59.80.94.63.

SERVICES

OLORON

Mairie → 05.59.39.99.99.
Dépannage électricité → 0810.333.364
Dépannage gaz → 0810.433.065
SNCF → 05.59.39.00.61.

Taxis

Taxi Lopez → Tél 05.59.39.00.52.
Taxi Myriam → Tél. 06.79.57.82.66
Moumour → Taxi Gubern, tél 05.59.36.01.30.
Ambulances d'Ororon (ambulance, vsi,
taxi) → tél. 05.59.39.64.64

Petite enfance

Crèche intercommunale et Relais
Assistances Maternelles → 05.59.39.38.39.

ORTHEZ

Taxi Busquet → 05.59.69.34.78.
Taxi Denis → 05.59.67.02.04
Mairie → 05.59.69.00.83.
SNCF → 05.59.65.25.05.
Halte-garderie → 05.59.69.14.91.

PAU

Mairie → 05.59.27.85.80.
Central taxis Grand Pau → 05.81.12.72.12.
Taxis palois → Tél : 05.59.02.22.22.
Taxi Union → Tél : 05.59.32.50.60.
Taxis 43 et 44 Pau → Tél : 06.08.32.66.27
ou 06.08.94.66.15.
Béarn Taxi Services (Noguères) →
Tél : 06.79.81.81.70.
Taxis Béarnais (Gan) → Tél. 05.59.06.48.93.
Taxis Handy-Mondeilh (Serres-Castet) →
Tél : 05.59.33.23.70.
Taxis pour tous : (Mazères-
Lezons/Montardon/Navailles-Angos) →
05.59.33.26.57.
Taxi animalier Z'Animo taxi → 06.98.66.05.31
Centre régional d'informations routières →
Tél. 05.56.96.33.33.
Renseignements EDF-GDF
Accueil Clientèle Résidentiel →
Tél. 0810 811 710.
Dépannage électricité → Tél. 0810.333.364.
Dépannage gaz → Tél. 0810.433.065.

SANTÉ

Cancer du sein

Europa Donna, groupes de paroles entre
femmes → tous les troisièmes jeudis de chaque
mois de 18h30 à 20h30 dans les locaux de la
Ligue contre le cancer, 64, rue d'Etigny à Pau, 05
59 81 03 74.

Ligue contre le cancer

64, rue d'Etigny à Pau → Permanence du lundi
au vendredi de 14h à 17h30. Tél. 05.59.81.03.74

A.F.T.C. 64

(Association des familles de traumatisés
crâniens) → Aide et soutien aux victimes de
traumatisme crânien ou d'accident vasculaire
cérébral. Permanences : tous les mardi et
vendredi après-midi au centre hospitalier de Pau,
bâtiment Hauterive, service de M.P.R. (tél :
05.59.92.47.36 poste 2693). Tél : coordinatrice
06.81.99.51.35.

Don du sang

Établissement Français du sang - Aquitaine
- Limousin → Site de Pau, 145 avenue de Buros
Lundi et vendredi de 8h à 16h ; mardi et jeudi de
8h à 15h ; mercredi de 8h à 13h30.
Renseignements 05.59.92.49.04.

Nos communes
investissent

ao_pp_70322780



Communauté de communes des Luys-en-Béarn

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur l'intérêt général du projet d'installation d'une centrale
photovoltaïque au sol et sur la mise en compatibilité
du PLU de la commune de Garlin

Par arrêté n° 2020-02_URB du 29 mai 2020, M. le Président de la Communauté de communes des Luys en Béarn a prescrit l'ouverture de l'enquête publique du **lundi 22 juin 2020 (9 heures) au jeudi 23 juillet 2020 (16h30) inclus**, soit pendant une durée de 32 jours consécutifs en vue de la mise en compatibilité du PLU de la commune de Garlin dans le cadre d'une déclaration d'un projet d'intérêt général. Le siège de l'enquête publique est le siège de la Communauté de communes des Luys en Béarn, 68 chemin de Pau, 64121 Serres-Castet.

Il s'agit d'un projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur un délaissé de l'autoroute A65 qui s'étend sur une superficie d'un peu plus de 9.5 h et qui est situé à cheval sur les communes de Garlin et de Miramont-Sensacq, située dans le département des Landes.

Informations environnementales : le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'ensemble des informations environnementales sont jointes au dossier et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

M. Patrick GOMEZ a été désigné commissaire enquêteur par M^{me} la Présidente du Tribunal administratif de Pau.

Le dossier d'enquête est constitué des pièces relatives à l'enquête publique, des avis émis par l'autorité environnementale, la Commission départementale de la Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint et du projet.

Le dossier d'enquête sera consultable en version numérique sur le site internet de la Communauté de communes des Luys en Béarn <https://www.cclb64.fr/procedures-en-cours> et sur un poste informatique mis à disposition au siège de la Communauté de communes des Luys en Béarn (68 chemin de Pau - 64121 Serres-Castet) aux jours et heures d'ouverture suivants : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 17h30. Le dossier d'enquête sera consultable en version papier :

- au siège de la Communauté de communes des Luys-en-Béarn, siège de l'enquête, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 17h30 ;

- à la Mairie de Garlin, du lundi au vendredi de 9h à 12 heures et de 14h à 16 heures et le samedi de 10h à 12 heures.

Le dossier d'enquête est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant celle-ci.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire enquêteur, sera déposé dans les deux lieux indiqués ci-dessus.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations :

- sur le registre d'enquête mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les deux lieux fixés,

- par écrit à l'attention de **M. Patrick GOMEZ** commissaire enquêteur, à la Communauté de communes des Luys en Béarn (68 chemin de Pau - 64121 Serres-Castet),

- par mail à l'adresse suivante : urbanisme@cclb64.fr en indiquant dans l'objet « Enquête publique sur l'intérêt général du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol et sur la mise en compatibilité du PLU de la commune de Garlin » et à l'attention du Commissaire enquêteur.

Il ne sera pas tenu compte des observations émises en dehors de la période d'enquête.

M. Patrick GOMEZ, Commissaire enquêteur, sera présent et recevra les observations écrites ou orales du public à la Mairie de Garlin :

le lundi 22 juin 2020 de 9h à 12 heures
le mercredi 8 juillet 2020 de 9h à 12 heures
le jeudi 23 juillet 2020 de 13h30 à 16h30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes des Luys en Béarn (68 chemin de Pau - 64121 Serres-Castet) et sur le site internet <https://www.cclb64.fr/procedures-en-cours> pendant un an à compter de la date de la remise du rapport et des conclusions.

Aux termes de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes des Luys en Béarn aux jours et heures habituels d'ouverture (68 chemin de Pau - 64121 Serres-Castet) et sur le site Internet <https://www.cclb64.fr/procedures-en-cours> pendant un an à compter de la date de la remise du rapport et des conclusions. Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Luys en Béarn se prononcera par délibération sur la mise en compatibilité du PLU de la commune de Garlin.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. le Président de la Communauté de communes (68 chemin de Pau - 64121 Serres-Castet / 05 59 33 72 34).

En raison du contexte sanitaire lié au COVID 19, le public est informé que les protocoles sanitaires instaurés au siège de la Communauté de communes des Luys en Béarn et en mairie de Garlin devront être respectés. Il lui appartiendra de se renseigner sur le protocole en vigueur. Le port du masque est notamment obligatoire.

Le Président, Jean-Pierre MIMIAGUE

→ BOEIL-BEZING

ao_pp_70320120



Commune de Boeil-Bezing

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
concernant la révision du Plan local d'urbanisme
de Boeil-Bezing

Par arrêté municipal du 19/05/2020, la commune de Boeil-Bezing organise une enquête publique sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme. Le projet de Plan local d'urbanisme comporte une évaluation environnementale. L'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique est la commune de Boeil-Bezing. Le responsable du projet de révision du Plan local d'urbanisme est la commune de Boeil-Bezing. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à la mairie de Boeil-Bezing par voie postale : Maire de Boeil-Bezing - Enquête publique révision du PLU - 15 rue Henri IV - 64510 Boeil-Bezing, par téléphone au 05 59 53 20 05 ou par courrier électronique Comboeil@cdg-64.fr

M^{me} Michèle BORDENAVE, expert honoraire près la cour d'appel de Pau et expert foncier et agricole, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du Tribunal administratif de Pau.

L'enquête publique aura lieu du **lundi 22 juin 2020 à 9 heures au vendredi 24 juillet 2020 à 18 heures inclus** soit pendant 33 jours consécutifs.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête publique peuvent être consultés par le public :

- Sur le site internet de la mairie de Boeil-Bezing : www.boeil-bezing.fr

- Sur support papier et sur un poste informatique, en mairie de Boeil-Bezing, du lundi au vendredi de 11h à 12 heures et de 16h à 18 heures.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser au commissaire enquêteur, à la mairie de Boeil-Bezing, avant la clôture de l'enquête, le vendredi 24 juillet 2020 à 18 heures :

- Par courrier postal à l'adresse suivante : mairie de Boeil-Bezing - Enquête publique révision du PLU - 15 rue Henri IV - 64510 Boeil-Bezing

- Par courrier électronique, à l'adresse suivante : Comboeil@cdg-64.fr

- Par écrit, dans le registre d'enquête publique disponible en mairie de Boeil-Bezing aux horaires mentionnés ci-dessus, les observations et propositions peuvent être consignées directement dans le registre d'enquête.

- Par écrit et oral, à ses jours et heures de présence en mairie de Boeil-Bezing, le commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions écrites ou orales du public.

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Boeil-Bezing, lors de permanences aux dates et heures suivantes :

lundi 22 juin 2020 de 9h à 12 heures
jeudi 9 juillet 2020 de 14h à 17 heures
vendredi 24 juillet 2020 de 14h à 17 heures

Pendant la durée de l'enquête, la mise en œuvre des mesures barrières sera réalisée selon le protocole d'accueil du public. Une adresse électronique spécifique dédiée à l'enquête publique sera en ligne afin d'organiser les rendez-vous en ligne et de recueillir les remarques du public.

À l'issue de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur communiquera, dans la huitaine, à la commune de Boeil-Bezing les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. La commune de Boeil-Bezing disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au maire de la commune de Boeil-Bezing le dossier d'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Une copie du rapport sera adressée à M. le Préfet du département des Pyrénées-Atlantiques et à M. le Président du Tribunal administratif. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairie de Boeil-Bezing et sur le site internet www.boeil-bezing.fr pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. À l'issue de l'enquête publique, conformément à l'article L.153-21 du Code de l'Urbanisme, le Plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, est approuvé par le conseil municipal de la commune de Boeil-Bezing.

ANNONCE ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE

ao_pp_70322200



Ville de Pau

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Acheteur : Ville de Pau, M. François BAYROU - Maire, Hôtel de Ville, Place Royale, CS77575, 64000 Pau
Tél : 05 47 05 30 31

Référence acheteur : PAU 20/04

L'avis implique un marché public

Objet : rénovation de toitures sur plusieurs bâtiments de la ville de Pau.

Procédure : procédure adaptée

Forme du marché : prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : 40% valeur technique de l'offre, 60% prix

Remise des offres : **vendredi 26 juin 2020 à 23h59 au plus tard.**

Envoi à la publication le : mardi 2 juin 2020

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Cette consultation bénéficie du Service DUME.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.pau.fr/163-marches-publics.htm>

VOTRE RENDEZ-VOUS
EMPLOI FORMATION

Des filières formatrices et des postes à saisir dans votre région
chaque **mercredi** et **samedi**.



La Rép L'ECLAIR

DES PYRÉNÉES



ao_pp_70314970



Prefecture des Pyrénées-Atlantiques
Installations classées
pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE N°1
Commune de Artigueloutan

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral du 26 mai 2020, il sera procédé pendant un mois du **24 juin 2020 au 24 juillet 2020 inclus** à une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la SAS METHAGRI PAU EST sise 7 route départementale 817 à Artigueloutan (64420) pour l'installation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Artigueloutan, parcelles 15 et 88 section ZA. Elle sera réalisée dans le respect des recommandations liées à la crise sanitaire du Covid 19.

Ce dossier est soumis à étude d'impact. Le responsable du projet est la SAS METHAGRI PAU EST (M. Georges POUBLAN).

Cette activité est soumise à autorisation environnementale par référence aux rubriques :

2781 -2a : installation de méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute, à l'exclusion des installations de méthanisation d'eaux usées ou de boues d'épuration urbaines lorsqu'elles sont méthanisées sur leur site de production supérieure à 100t/j. Capacité du projet : 132,2 t/j

3532 : valorisation ou un mélange de valorisation et d'élimination de déchets non dangereux non inertes avec une capacité supérieure à 75 tonnes par jour et entraînant une ou plusieurs des activités suivantes, à l'exclusion des activités relevant de la rubrique 91/271/CEE - traitement biologique. Seuil de classement supérieur 75 t/j (nota : lorsque la seule activité de traitement des déchets exercée est la digestion anaérobie, le seuil de capacité pour cette activité est fixé à 100 tonnes par jour). Capacité du projet : 132,2 t/j

Le siège de l'enquête est la commune de Artigueloutan. Les communes de Andoins, Assat, Bordes, Lée, Limendous, Morlaàs, Nousty, Ouillon, Ousse et Sendets font partie du périmètre d'affichage. Les communes de Andoins, Arrien, Artigueloutan, Assat, Balios, Barzun, Bénéjacq, Bizanos, Boeil-Bezing, Bordes, Bougarber, Burros, Coarrazze, Denguin, Espéchède, Espoey, Gabaston, Geüs d'Arzacq, Gomer, Hours, Idron, Labatmale, Lée, Limendous, Livron, Lourenties, Lucgarier, Meillon, Moncaup, Morlaàs, Nousty, Ouillon, Ousse, Pardies-Piélat, Pau, Saint-Abit, Saint-Armou, Saint-Jammes, Sauvagnon, Sedzère, Sendets, Serres-Morlaàs, Soumoulou, Uzan, Uzein (64) ainsi qu'Eyres Moncube et Sainte Colombe (40) et Luquet (65) sont impliquées par le plan d'épandage.

M. Michel DABADIE, directeur départemental de l'ANPE à la retraite, a été désigné par la présidente du tribunal administratif de Pau en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public lors des permanences suivantes en mairie de Artigueloutan :

mercredi 24 juin 2020 de 9h à 12 heures

lundi 29 juin 2020 de 15h à 18 heures

jeudi 9 juillet 2020 de 9h à 12 heures

mercredi 15 juillet 2020 de 9h à 12 heures

vendredi 24 juillet 2020 de 14h à 17 heures

Le dossier d'enquête et l'avis d'enquête seront consultables :

- en version papier à la mairie de Artigueloutan, sise 4 rue de la mairie 64420 Artigueloutan, les lundi et mardi de 8h30 à 12 heures et de 16h30 à 18 heures, le mercredi de 8h30 à 12 heures, le jeudi de 8h30 à 12 heures et de 16h30 à 18h30, le vendredi de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 17 heures.

- en version papier et sur un poste informatique à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques - Bureau de l'aménagement de l'espace - 2 rue Maréchal Joffre à Pau, du lundi au vendredi de 9h à 12 heures et de 14h à 16 heures - Entrée 4 - 3^e étage

- sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/page_d'accueil-enquetes-publiques.

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête soit :

- sur les registres d'enquête disponibles à la mairie de Artigueloutan et à la préfecture aux jours et heures d'ouverture du public,

- par courrier postal à la mairie de Artigueloutan, siège de l'enquête, au nom du commissaire enquêteur

- par voie électronique à l'adresse : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Ces observations seront consultables sur le site internet de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Toute observation, courrier ou mail réceptionné après le 24 juillet à 17 heures, ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture, sur le site internet de la préfecture : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr-page_d'accueil-enquetes-publiques, ainsi qu'en mairie de Artigueloutan.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Fait à Pau, le 26 mai 2020
Pour le Préfet, et par délégation,
le Secrétaire général
Eddie BOUTTERA

ao_pp_70314990



Prefecture des Pyrénées-Atlantiques

Installations classées
pour la protection de l'environnement

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
PROCEDURE D'ENREGISTREMENT
Commune de Lucq-de-Béarn

Reprise de la consultation du public portant sur la demande présentée par l'EARL BERNATEIX (M. Dominique BAMBALERE) en vue de procéder à l'extension de son élevage d'engraissement sur la commune de Lucq-de-Béarn, section BW, parcelles 123, 124, 189 (bâtiments existants) 133, 189, 115, 116, 122, 123 (parcours). Après extension cet élevage comprendra 705 animaux équivalents.

La consultation, interrompue pendant la période de crise sanitaire, se déroulera du **lundi 20 juin 2020 au lundi 20 juillet 2020 inclus** en mairie de Lucq-de-Béarn où le dossier sera consultable les lundi, jeudi, vendredi de 9h à 12 heures, les mardi et mercredi de 14h à 18 heures. Il le sera également sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr - rubrique consultation du public. Un registre destiné à recevoir les observations du public sera ouvert à la mairie de Lucq-de-Béarn dès le début de la consultation et clos par le maire à l'expiration du délai fixé ci-dessus.

Les observations du public pourront être également adressées par écrit, avant la fin du délai de consultation du public, à M. le Préfet -Service de coordination des politiques interministérielles - Bureau de l'aménagement de l'espace - 2, rue du Maréchal Joffre - 64021 Pau Cédex ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

ao_pp_70322230



Communauté d'agglomération Pays Basque

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
Projet d'abrogation des cartes communales
des communes de Macaye, Hélette, Mendionde,
Saint-Esteben et Saint-Martin d'Arberoue
et projet de création d'un périmètre
délimité des abords sur la commune d'Hasparren

Par décision en date du 27 mai 2020, le Président de la Communauté d'agglomération a décidé de prescrire la réouverture de l'enquête publique unique portant sur le projet d'abrogation des cartes communales des communes de Macaye, Hélette, Mendionde, Saint-Esteben et Saint Martin d'Arberoue et sur le projet de création d'un Périmètre Délimité des Abords sur la commune d'Hasparren, reportée par décision en date du 24 mars 2020 en raison de l'état d'urgence sanitaire. Cette enquête publique se déroulera pendant une durée de 32 jours consécutifs du **lundi 22 juin 2020 à partir de 9 heures au jeudi 23 juillet 2020 jusqu'à 17 heures**.

La procédure d'abrogation des cartes communales des communes de Macaye, Hélette, Mendionde, Saint-Esteben et Saint Martin d'Arberoue est engagée afin de permettre l'application sur leurs territoires du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de Hasparren approuvé par délibération de la Communauté d'agglomération Pays Basque en date du 22 février 2020. La procédure de création du périmètre délimité des abords de la commune d'Hasparren est engagée afin d'être annexée au Plan local d'urbanisme intercommunal du Pays de Hasparren.

M. Bernard DARHAN a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision de la Présidente du Tribunal administratif de Pau n° E20000009/64 en date du 21 février 2020.

Le dossier d'enquête publique unique, composé des pièces et éléments requis, pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête

- sous format papier au Pôle territorial du Pays de Hasparren, 54 rue Francis Jammes, 64240 Hasparren et dans les communes concernées aux jours habituels d'ouverture au public;

- sous format numérique sur le site internet de l'agglomération www.communaute-paysbasque.fr, et sur le site du registre dématérialisé accessible en suivant le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/1914>

Un accès gratuit au dossier d'enquête et au registre dématérialisé est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique au Pôle territorial du Pays d'Hasparren, 54 rue Francis Jammes, 64240 Hasparren aux horaires habituels d'ouverture au public. Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté d'agglomération Pays Basque.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public au Pôle territorial du Pays de Hasparren, 54 rue Francis Jammes, 64240 Hasparren, les :

lundi 22 juin 2020 de 9h à 12 heures

jeudi 23 juillet 2020 de 14h à 17 heures

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra : consigner directement ses observations sur le registre d'enquête publique tenu au Pôle territorial du Pays de Hasparren aux jours et heures habituels d'ouverture; adresser ses observations par écrit au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête publique ; M. le commissaire enquêteur du dossier d'abrogation des cartes communales et création du périmètre délimité des abords - au Pôle territorial du Pays de Hasparren, 54 rue Francis Jammes, 64240 Hasparren, avec la mention « NE PAS OUVRIRE » ; transmettre ses observations, par voie électronique, préférentiellement sur le registre dématérialisé visé ci-dessus <https://www.registre-dematerialise.fr/1914> ou à l'adresse : a.larquet@communaute-paysbasque.fr.

Pour consulter le dossier d'enquête papier, consulter le poste informatique, consigner ses observations dans le dossier papier ou s'entretenir avec le commissaire-enquêteur, un rendez-vous devra impérativement être sollicité par téléphone au 05 59 29 16 47 (accueil du Pôle territorial du Pays d'Hasparren) ou par mail à contact.paysdehasparren@communaute-paysbasque.fr. Afin d'assurer la sécurité de chacun, des mesures barrières et de distanciation physique seront mises en place pendant toute la durée de l'enquête publique et lors des permanences du commissaire-enquêteur. Le port du masque sera obligatoire.

A l'issue de l'enquête publique unique, le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire-enquêteur pourront être consultés à la Communauté d'agglomération Pays Basque aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an ainsi que sur le site internet de la Communauté d'agglomération Pays Basque <http://www.communaute-paysbasque.fr>.

Le projet d'abrogation des cartes communales des communes de Macaye, Hélette, Mendionde, Saint-Esteben et Saint-Martin d'Arberoue, éventuellement modifié en cohésion des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Pays Basque qui sera transmise pour décision au Préfet. Le projet de création du périmètre délimité des abords de la commune d'Hasparren, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire puis sera transmise au Préfet de région.

Le Président

ao_pp_70324060



Commune de Lons

ENQUÊTE PUBLIQUE
Création d'une zone d'aménagement économique
(ZAE) LONSTECHNORD, avenue de l'Hippodrome
à Lons par la Communauté d'Agglomération
Pau Béarn Pyrénées (permis d'aménager n°PA 064
348 19 P0007 soumis à évaluation environnementale)

Par arrêté municipal en date du 03/06/2020, la commune de Lons organise l'ouverture d'une enquête publique portant sur la création d'une zone d'aménagement économique (ZAE) LONSTECHNORD. A cet effet, **M^{me} Anne SAOUTER**, docteur en anthropologie sociale et historique de l'Europe, a été désignée en qualité de commissaire-enquêtrice par **M^{me}** la Présidente du Tribunal administratif de Pau. L'enquête se déroulera à l'hôtel de ville du **22 juin au 24 juillet 2020 inclus**, de 8h à 12 heures et de 13h30 à 17 heures, les jours ouverts au public.

Pendant la durée de l'enquête, la consultation des pièces du dossier peut se faire soit en les consultant sur support papier ou sur poste informatique à l'accueil de l'hôtel de ville de Lons, aux jours et heures indiquées ci-dessus, soit à partir des sites internet de la mairie de Lons ou de celui de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées. L'étude d'impact du permis d'aménager, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement sont joints au dossier d'enquête publique. Les observations et propositions peuvent être consignées, directement, sur le registre déposé en mairie ou peuvent être transmises par lettre déposée en mairie ou envoyées par courrier postal à l'adresse suivante : **M^{me} Anne SAOUTER**, Commissaire enquêteur, Mairie de Lons, CS 10213, 64140 Lons ou elles peuvent aussi être formulées à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-zae@mairie-lons.fr

L'ensemble des courriers ou courriels devront être transmis avant la clôture de l'enquête le **vendredi 24 juillet à 17 heures**. Afin d'obtenir des renseignements sur le projet sans se déplacer, le public peut joindre par téléphone le commissaire-enquêtrice le vendredi 10 juillet 2020 de 9h à 12 heures en appelant la mairie au 05 59 40 32 32 ou lors de ses permanences indiquées ci-dessous.

Le commissaire enquêteur recevra le public, à la mairie de Lons, lors des permanences :

le lundi 22 juin 2020 de 9h à 12 heures

le samedi 4 juillet 2020 de 9h à 12 heures

le mercredi 8 juillet 2020 de 14h à 17 heures

le vendredi 17 juillet 2020 de 9h00 à 12 heures

le vendredi 24 juillet 2020 de 14h à 17 heures (jour de clôture de l'enquête)

Après l'enquête publique, le dossier de permis d'aménager, éventuellement modifié, fera l'objet d'une décision prise par arrêté du Maire de Lons.

Dans le cadre de la lutte contre le COVID 19, l'ensemble des mesures barrières est mis en oeuvre et un protocole détaillé d'accueil du public est mis à disposition à l'accueil et sur le site de la mairie.

SERVICES

ANPAA (CIAT)
Structure de soins pour toutes addictions
→ 16 et 18, rue Montpensier - Pau. Tél :
05.59.82.90.13.

Alcool Assistance
A Pau → 4 rue du 8-Mai 1945, bât. Anglas.
Permanence tous les samedis de 16 h à 18 h, tél
24h/24 05.59.02.95.26.

Alcooliques Anonymes
A Pau → réunion tous les mardis à 20h,
à La Pépinière : 6 rue Robert-Schumann.
A Orthez → jeudi 19h30, 11 rue Saint-Gilles.
A Jurançon → vendredi à 19h30. Maison des
associations. 28 avenue Joliot-Curie.
Site national www.alcooliques-anonymes.fr
Appel national des AA : 09 69 39 40 20
ou 05 59 67 18 66 si questions

Al-Anon
Aide à la famille et aux amis des malades
alcooliques → Tél. : 07-83-56-04-64

SOS Allaitement Solidarilat
→ Tél : 05.59.83.01.19. ou 05.59.83.06.66. ou
05.59.83.06.75.

Ligue des diabétiques de
France
1, rue de Segure → Tél : 05.59.72.97.75,
e-mail: pau.liguediabetiquesfrance@worldonline.fr

Croix d'or
Alcool assistance → tous les samedis de 16 à
18 heures ; 4, rue du 8-Mai-1945, bâtiment
Anglas. Tél : 05.59.02.95.26, 24h sur 24h.

CEID Béarn Addictions
Prise en charge des personnes présentant
une addiction (tabac, alcool, drogue, jeu...)
et de leur entourage → Accueil gratuit et
confidentiel. 25bis, rue Louis-Barthou, Pau, tél :
05.59.27.42.43.

Narcotiques Anonymes
Pyrénées-Atlantiques → A compter du mois de
novembre 2018, les réunions des Narcotiques
Anonymes se tiendront tous les dimanches soirs
de 18h30 à 20h. Allée Montesquieu "Café
Suspendu", 64140 Billère, tél : 05.59.67.18.66.
(si questions).

SOS Futures mères
N°Vert : 0800 868 838 → Consultation
antitabagique. Centre hospitalier sur rendez-vous.

Sida
Dépistage gratuit et anonyme, centre
Hauterive → Tél : 05.59.92.48.12.

ACT64
Hébergement et accompagnement pour
les personnes touchées d'une pathologie
chronique invalidante → Résidence Le
Colombier - Apt C104 - 1 rue du Cottage des
Tourterelles - 64000 PAU - 05 59 27 04 85

Sida Info service
Numéro vert 0.800.840.800 → Appel
anonyme et gratuit 24h sur 24.

SOS Amitié
Permanence 24h/24 au 05.59.02.02.52. Ecoute
confidentielle et anonyme.

France Alzheimer Pyrénées-
Atlantiques (FAPA)
Permanence téléphonique → du lundi au jeudi
de 9 h à 17 h 30, et le vendredi de 9 h à 12 h.
Permanence d'accueil tous les jours sur rendez-
vous. 100, avenue du Loup, bâtiment Fuschia,
tél : 05.59.80.16.37. Site :
www.francealzheimerpyreneesatlantiques.org

Planning familial
Prévention et dépistage MST-SIDA → 18 rue
Bourbaki à Pau, le lundi de 9 h 30 à 11 h 30, le
mardi de 12 h 15 à 13 h 45, le mercredi de 14 h 30
à 16 h 30, le jeudi de 20 h 30 à 22 heures.
Tél : 05.59.27.88.43.

DROITS

Apavi
Aides aux victimes d'infractions →
Tél : 05.59.27.91.23.

Union des consommateurs
(Orthez)
11, rue Saint-Gilles → de 9h à 12h.
05.59.67.05.80.

ADRI (Monein)
Association de Droit Rural Info → Tél. :
05.59.34.35.89

Les Délégués du Défenseur
des Droits en Béarn
Martine Deffaux
MSAP du quartier Saragosse
2 rue du 8 mai 1945 à Pau
05 59 27 68 79 — les mercredis toute la journée.